

Convoqué le 21/02/2025, le conseil s'est réuni le 28/03 à 18h30

Secrétaire : Th. Nonnotte

Absentes : P. Tréye procuration à A. Blessenaille
M.A. Sawayze procuration à T. Nonnotte

→ Compte Financier Unique 2024 --- 03/25

Le CFU se substitue au CA et au Compte de Gestion

Les résultats pour 2024 :

En Fonctionnement :	Dépenses	81.069 €
	Recettes	75.966 €
En Investissement :	Dépenses	20.379 €
	Recettes	19.974 €

Les résultats cumulés avec les années antérieures :

En Fonctionnement, un excédent de	233.628 €
En Investissement, un excédent de	113.509 €

Approuvé à l'unanimité.

→ Location pizzeria ambulante --- 04/25

Le conseil décide de ne pas modifier le montant demandé en 2024, soit 8€ par soir de présence.

→ Location emplacements taxis --- 05/25

Le conseil décide d'établir le coût de stationnement pour une place de taxi en 2025 à : 140€.

→ ACCA de Braillyons, location 2025 --- 06/25

Le conseil décide de renouveler la location pour l'emplacement ACCA concernant le stationnement d'une caravane moyennant un coût de 50€ par an.

→ Taxe Affouage 2025 --- 07/25

Elle est fixée à 35 euros

→ Taxes Directes Locales --- 08/25

Sur proposition du maire, le conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux de 2% pour 2025

soit :

- Foncier Bâti	= 28,45%
- Foncier Non Bâti	= 15,40%
- Taxe d'Habitation	= 12,13%

→ Autorisation de virements de crédits --- 09/25

Le conseil délègue au maire la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chap à chap dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section sauf frais de personnel.

→ Budget Primitif 2025 --- 10/25

Après un examen détaillé des propositions budgétaires formulées par le maire, le conseil a voté, à l'unanimité, le BP 2025 sur les bases suivantes :

Fonctionnement =	Dépenses =	84.400 €
	Recettes =	309.979 €
Investissement =	Dépenses =	58.555 €
	Recettes =	129.010 €

→ Protection Sociale Complémentaire --- 11/25

Avis favorable du conseil et mandate le CDG 25 pour établir une convention de participation.

→ Encaissement d'un chèque --- 12/25

Le conseil approuve l'encaissement d'un chèque de 286,60€ de R. Cuyot pour une vente de bois.

→ Subvention au Comité des Fêtes --- 13/25

Le maire propose de verser une subvention de 300€ au C.F. Avis favorable du conseil.

--- Occupation de la Salle communale :

Le groupe de travail expose son travail
Le conseil souhaite plus de précisions
Un complément est demandé pour dans un mois.

La séance est levée à 21 heures

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers

